

**Conseil d'Administration
du 24 septembre 2010**

PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 13 juillet 2010
 2. Coopération universitaire régionale et métropolitaine :
 - 2.1. Point sur l'avancement du plan Campus
 - 2.2. Appel d'offres du plan d'investissement d'avenir
 - 2.3. Constitution des groupes de travail interconseils et interuniversitaires
 3. Présentation de l'étude OFIP n° 65 « Devenir à 4 ans des diplômés d'un master professionnel en formation initiale »
 4. Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes
 5. Délibération sur des dossiers de demande de subvention : CPER et Conseil régional
 6. Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Dominique DEROZIER, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Moussa NAIT-ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS.
- *Collège B* : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- *Collège BIATOSS* : M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- *Collège USAGERS* : M. Nomane ABASSI, M. Cyril GANDOIS, M. Moulay Salah BAHMMOUCHE.
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF), M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez), M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille).

Etaient excusés (et Procurations) :

- *M. Didier LOUVET (CGT)* (procuration à Jérôme RIEDI)

Etaients présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ,
Vice-président du Conseil scientifique : M. Isam SHAROOUR,
Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire : M. Salah MAOUCHE,
Vice-président chargé du patrimoine : M. François BUYLE-BODIN,
- *Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance* : M. Xavier FURON.

Etaients excusés (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- *Directeur général des services* : M. Patrice SERNICLAY.

La séance du conseil débute à 14h00.

Le président présente au conseil Madame Véronique LEBLOIS, nommée agent comptable au 1^{er} septembre. Elle succède ainsi dans ces fonctions à Jean-Luc BELLOUIN. Madame LEBLOIS a auparavant exercé des fonctions au sein la direction régionale des finances publiques (ancienne trésorerie générale) et notamment au service de la qualité comptable.

1) Approbation du procès-verbal du CA du 21 mai 2010

Après avoir présenté l'ordre du jour de la séance du conseil, le président précise qu'une seule remarque a été formulée par Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) :

Page 7, Jérôme RIEDI propose de remplacer la phrase « *Enfin, il considère qu'affirmer que la crèche sera mise en place en 2011 relève de la supercherie.* » par : « *Enfin, il considère qu'affirmer que la crèche pourrait être mise en place en 2011 au P1 relève de la supercherie compte tenu de l'ampleur des travaux nécessaires.* »

Page 9, Jérôme RIEDI propose de remplacer la phrase « *Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) se demande si on n'entre pas ainsi dans une logique d'adaptation constante aux nécessités de la demande.* » par : « *Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) s'interroge sur la compatibilité entre cette logique d'adaptation constante aux nécessités de la demande à court terme et les objectifs pédagogiques des formations dispensées par l'Université.* »

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souhaite revenir sur le débat concernant les échanges de parcelles. Il estime que la délibération adoptée lors de la séance du 13 juillet est un exemple regrettable de décision. Pour lui, le vote a eu lieu sans aucune discussion, sans documents, ni plan des parcelles concernées. Il regrette que, pour la seconde fois sur un tel sujet, les documents préparatoires n'aient pas été à la hauteur des enjeux. C'est la raison pour laquelle il a voté contre ces échanges, conclut-il.

Le président relève au contraire que, selon lui, la présentation de ces échanges a été longue et détaillée. Il précise que ce vote était obligatoire, faisant suite à une demande du rectorat et qu'avant de soumettre ce point au CA, il s'était assuré que ce vote serait conforme aux délibérations précédentes du conseil et qu'il ne concernerait que des questions de forme juridique dans la mise en œuvre des échanges et non des questions de fond.

Après prise en compte des modifications, le Président soumet le procès-verbal du CA du 13 juillet 2010 au vote du conseil :

Approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2010-43).

2) Coopération universitaire régionale et métropolitaine

Le président précise que trois points seront soumis à l'examen du conseil : un point sur l'avancement du plan Campus, un autre concernant l'appel d'offres du plan d'investissement d'avenir ; enfin sera proposée la constitution de groupes de travail interconseils et interuniversitaires.

2-1 Point sur l'avancement du plan Campus

Le président rappelle que l'Etat avait annoncé qu'il mettrait 110 M€ sur l'opération Campus Grand Lille et que les collectivités territoriales viendraient abonder cette somme à hauteur de 90M€ partagés entre le Conseil régional, le Conseil général et Lille Métropole Communauté Urbaine. Les 110 M€ de l'Etat comprennent les frais de maintenance et d'infrastructures, l'apport des collectivités territoriales se bornant quant à lui à financer l'investissement initial. Le Conseil général n'a, pour l'instant, pas été en mesure de s'engager à hauteur des 27 M€ prévus. Face à cette situation, deux possibilités pouvaient être envisagées : soit attendre les décisions du Conseil général, soit conclure sur la base des apports de l'Etat, du Conseil régional et de LMCU et attendre le complément de financement qui devrait normalement intervenir en fin d'année, début d'année prochaine. C'est cette dernière option qui a été retenue. Ce complément de financement sera, sinon pris en charge par le Conseil général seul, du moins par l'ensemble des collectivités territoriales. Cette incertitude est liée à une situation de contraintes budgétaires pour les collectivités territoriales, lesquelles ne bénéficient pas toujours de dotations à hauteur des charges qui leur sont transférées, situation que peut également connaître l'université.

Dans ce cadre, la convention de site a été signée et est portée par le PRES, ce qui a été imposé par l'Etat. Le tableau des financements acquis est intégré aux documents préparatoires du conseil. S'agissant des opérations concernant le campus de la cité scientifique stricto sensu, résidences universitaires incluses, celles-ci représentent environ 117 M€ qui permettront d'enclencher des travaux le plus rapidement possible. Ces 117M€ devraient être complétés par une partie de financement du Conseil général axé sur des politiques sociales et de vie étudiante. Il faut constater que l'opération Campus nous amène, en net, par rapport à ce dont on disposait avant, une centaine de millions d'euros, ce qui est de nature à changer radicalement les conditions de vie et de travail sur ce campus. On peut donc être satisfait de ce point de vue, même si on peut regretter que les décisions prises, dans le cadre de cette opération, ne l'ont pas toujours été dans un sens académique ou scientifique. Il faut cependant considérer que la dotation que permet l'opération Campus est appréciable et permettra de réaliser des opérations qui n'auraient pu l'être sans celle-ci. Ainsi en est-il de la bibliothèque universitaire pour laquelle on espérait des décisions et des financements plus rapides. Ces financements seront finalement obtenus dans le cadre du plan Campus et ce fort heureusement puisque les conditions d'ouverture de la BU étaient sérieusement compromises. Des travaux de rénovation et d'extension des résidences universitaires seront également engagés, pour lesquels il s'agira de définir des priorités. 8,5 M€ seront consacrés à la rénovation des équipements sportifs. D'autres opérations sont liées à la recherche notamment dans le domaine de la chimie. Le président précise qu'il a la conviction que les collectivités respecteront les engagements pris, malgré le contretemps rencontré avec le Conseil général.

Un élément d'insatisfaction est à relever : il s'agit du financement de la crèche qui avait fait l'objet d'un engagement du Conseil régional à hauteur de 2 à 3 M€. Cet engagement n'a, pour l'instant, pas été tenu. Le projet de crèche est porté par l'université comme une priorité de sa politique sociale ; on va s'efforcer d'en obtenir le financement dans le cadre des 27 M€ à venir.

Parmi les opérations pour lesquelles Lille 1 est partie prenante, il faut citer le Pôle image, l'Institut du management et de la distribution, lequel ne doit pas seulement concerner Lille 2. Lille 1 ayant,

notamment à l'IAE, de très grandes compétences dans le domaine de la distribution, nous ne pouvions en être exclus. Sur ce dernier point, on pourra s'appuyer sur les déclarations de LMCU précisant que cette opération concerne l'ensemble des partenaires d'enseignement et de recherche autour de ces thématiques.

Pierre LOUART (O&I) remarque qu'il faudrait rappeler au sein du PRES qu'il serait bien que Lille 2 ne donne pas à des opérations globales le nom de ses propres produits.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) se souvient que, lorsque le plan Campus avait été présenté lors d'un café du président, il avait été dit qu'on aurait recours à des partenariats « *public / public* », or il apparaît que ces opérations relèveront plutôt de partenariats public / privé (PPP).

Le président souligne que nombre d'opérations sur le campus ne relèveront pas de PPP, mais de maîtrise d'œuvre régionale, ou de maîtrise d'œuvre Lille 1.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) remarque par ailleurs que le rapport de la Chambre régionale des comptes souligne que le portage du plan Campus par le PRES nécessite une révision des statuts de ce dernier. Quid de cette révision ? s'interroge-t-il.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) se déclare, de son côté, choqué par le fait que LMCU conditionne son financement à quatre éléments dont la fusion des universités et l'excellence scientifique. S'agissant de la condition de fusion, il s'interroge sur le respect par LMCU du principe d'autonomie des universités ; quant à l'exigence d'excellence scientifique, cela sous entend-il que notre recherche est actuellement médiocre ? c'est insultant, conclut-il.

Le président déclare entendre ces remarques. Il faut, selon lui, comprendre les déclarations de LMCU sur l'université de Lille comme relevant plus du vœu politique que de l'injonction. Ce qui est important, c'est qu'enfin LMCU se préoccupe des universités et de la recherche. Il estime, en outre, que LMCU n'a pas une mauvaise image de l'université.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) regrette que l'exigence d'excellence ne concerne que la recherche, LMCU semblant n'avoir que peu intérêt pour les aspects pédagogiques.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) remarque que parmi les signataires de la convention de site figure le recteur d'Académie, dont les récentes déclarations sont en contradiction avec ce qui y est inscrit. Il ironise ensuite sur les éléments du préambule soulignant « *l'effort sans précédent de l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche* ».

Les conditions imposées par LMCU sont également soulignées par Yann SECQ (O&I). Ce dernier tient cependant à rappeler que l'idée de fusion a d'abord été avancée par les universités et intégrée par celles-ci dans le dossier Campus. Il se demande ainsi si LMCU va se préoccuper de la position de Lille 2 sur le sujet.

Le président remarque que différents acteurs peuvent s'exprimer sur le sujet, mais que ce qui compte, ce sont les écrits, notamment le contrat d'établissement signé avec l'Etat aux termes duquel il ressort que l'on peut travailler à la constitution d'une université publique régionale. Il rappelle que, quelles que soient les différentes déclarations des uns et des autres, ce projet est avant tout l'affaire des universités.

Le président ajoute que, s'agissant du PRES, des débats sur son organisation et son devenir seront organisés. Il rappelle que ce PRES est un PRES de coopération et de projet. Il n'a pas été conçu comme étant d'intégration en raison de son périmètre qui englobe un ensemble large de partenaires ayant des intérêts et des stratégies différents. Des transferts de compétences sont prévus au profit du PRES ; le Ministère a en effet insisté pour que le dossier Campus soit géré par celui-ci. Des changements de statuts ont été proposés en ce sens, le Ministère ayant, en retour, corrigé cette

proposition. Cette version corrigée pourrait ne pas être acceptée par certains établissements, sauf à intégrer des dispositions dans le règlement intérieur préservant l'autonomie des établissements. C'est ainsi que le président a formulé, en lien avec le service juridique, une proposition inspirée du système de mise en œuvre des transferts de compétence des communes au profit des établissements publics de coopération intercommunale et consistant en une nécessité de double délibération PRES/établissements pour les mesures concernées. Cette procédure imposera un travail de coopération préalable entre le PRES et les établissements. Le président souligne que tant que l'ensemble des membres fondateurs du PRES n'en a pas approuvé les statuts, ceux-ci ne peuvent être validés. Il ajoute que la version des statuts du PRES, révisée par le Ministère, sera présentée au CA de Lille 1, en même temps qu'une proposition de modification du règlement intérieur dans le sens évoqué plus haut.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) remarque qu'il est proposé de prévoir une double délibération dans le règlement intérieur et non dans les statuts et demande en conséquence quels sont les organes qui approuvent ce règlement intérieur et souhaite savoir si on aura connaissance dudit règlement intérieur.

Le président répond que le règlement intérieur est voté par le PRES, mais que l'approbation des statuts sera conditionnée par l'adoption de celui-ci, lequel sera communiqué, dans son intégralité, à l'ensemble des conseillers.

Revenant sur le plan Campus, Jean D'ALMEIDA (DPE) constate qu'alors que l'opération Campus a été présentée comme un concours prestigieux, nombre d'opérations entrant dans son cadre sont simplement nécessaires à l'université et sont dictées par le simple bon sens.

Le président regrette lui aussi que l'on doive se battre et suivre une logique concurrentielle pour obtenir des financements indispensables à l'université. Mais il faut cependant tirer profit du plan Campus pour réaliser des opérations qui n'avaient pu l'être auparavant. Ainsi en est-il de la bibliothèque universitaire qui n'avait jamais fait l'objet de travaux de rénovation et dont la situation était, en bien des points, inacceptable.

Yann SECQ (O&I) demande que le projet de statuts soit communiqué.

Le président répond qu'il sera communiqué, de même que le projet de règlement intérieur.

Yann SECQ (O&I), revenant sur le fait que les statuts sont soumis à l'approbation de l'ensemble des membres fondateurs, alors que le règlement intérieur n'est adopté que par le CA du PRES, demande qu'une réflexion soit menée sur les changements à opérer dans les statuts du PRES, afin d'en améliorer le fonctionnement.

2-2 Appel d'offres du plan d'investissement d'avenir

Isam SHAHROUR, vice-président du conseil scientifique, présente au conseil un point sur les projets en cours d'élaboration dans le cadre du programme « investissement d'avenir » (PIA), dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) constate que les demandes qui viennent d'être présentées sont très importantes puisqu'elle correspondent à environ 8 milliards € et demande à combien se monte l'enveloppe totale de ces projets au niveau national.

Isam SHAHROUR lui répond qu'elle se monte à 21 milliards €.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande de son côté si ce qui vient d'être présenté correspond au montant de la demande ou au montant de l'enveloppe.

Au montant de l'enveloppe, lui est-il répondu.

Concernant les SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologie), Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande ce que ça apporte par rapport à la politique de valorisation du PRES, examinée lors d'un dernier CA.

Isam SHAHROUR précise que SUPINVEST concernait surtout les fonds d'amorçage, alors que l'appel à projet concerne plus particulièrement la maturation des projets de création d'entreprises et la recherche publique.

Virginie DEGARDIN (DPE) demande quel est le calendrier de ces projets.

Isam SHAHROUR précise que la réponse interviendra entre 3 et 6 mois.

Moussa NAÏT ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) s'étonne que rien n'ait été déposé dans le domaine des transports, alors que Lille 1 est assez présente sur ce secteur.

Isam SHAHROUR relève que, dans la logique de la démarche d'appel à projets, ce sont les chercheurs eux-mêmes qui travaillent sur les projets, mais que, dans le domaine des transports, rien n'est remonté de ceux-ci.

Bruno DESPREZ (Sté Florimond-Desprez) trouve dommage qu'il n'y ait pas de réunion un peu plus ambitieuse entre Lille 1 et Lille 2 sur la partie à la fois végétale, animale et humaine et que l'on ne se concentre que sur l'humain alors qu'on utilise les mêmes plateformes et les mêmes techniques.

Isam SHAHROUR remarque que, par exemple, la partie imagerie se trouve sur trois sites : Lille 1, Lille 2 et Pasteur et souligne que d'autres projets peuvent être fusionnés. Selon lui, des efforts de rapprochement des équipes ont été réalisés, là où on pouvait le faire.

S'agissant des financements, Bruno DESPREZ (Sté Florimond-Desprez) relève que dans le cadre de ce qu'on appelait avant le Grand emprunt, il y avait une part assez faible de subventions et que le reste n'était que de l'argent prêté. En sait-on plus sur les méthodes de financement ? demande-t-il.

Isam SHAHROUR répond que, s'agissant des équipements d'excellence, il s'agit surtout d'investissement ; pour lui, il y a une dynamique intéressante au niveau de la région, beaucoup de projets tournant autour de Lille 1.

2-3 Constitution des groupes de travail interconseils et interuniversitaires

Le président rappelle que, lors de l'assemblée des trois conseils, élargie aux directeurs de composante et de laboratoire, il avait été proposé de créer trois groupes de travail autour de l'université régionale (groupes de travail issus respectivement du CA, du CS et du CEVU) et composés pour chacun de 8 représentants de chacune des six universités (2 PR, 2 MCF, 2 BIATOSS, 2 étudiants). Ces groupes de travail devraient tourner dans chacune des universités à partir de mi-octobre. Ils seront animés par le vice-président de chacun des conseils de l'université d'accueil.

Une réunion de travail a été organisée le 23 septembre avec les organisations de personnels et d'étudiants représentées aux conseils. Deux principes ont été retenus : 1°) Chaque organisation syndicale ou non syndicale siégeant dans les conseils (6 listes au total) doit être représentée ; 2°) Nécessité d'assurer une présence effective de Lille 1 dans les débats. Sur ce dernier point, il est proposé qu'à chaque représentant soient associés deux suppléants, avec nécessité de transmission de l'information entre le représentant titulaire et ses suppléants.

La proposition concernant les représentants des personnels est la suivante : Chaque liste propose, pour chaque groupe de travail, un représentant titulaire, membre du conseil concerné, plus deux suppléants, choisis au sein ou hors des conseils.

Il est précisé que les personnalités extérieures pourront être associées au processus de discussion.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) pense qu'il serait préférable de désigner des représentants au sein de ces groupes de travail en fonction de leur compétence et de leur disponibilité, plutôt qu'en raison de leur appartenance à tel ou tel conseil. Par ailleurs, toutes les listes ont-elles un élu dans chacun des conseils, s'interroge-t-il.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) se déclare favorable à ce que chaque organisation soit libre de désigner qui elle veut. Il évoque, par ailleurs, « *un problème précis, qui n'est pas pour autant un cas particulier* », celui d'une organisation qui aurait un élu qui ne serait plus représentatif, et la nécessité de prévenir ce genre de difficulté.

Yann SECQ (O&I) souhaite, avant que les groupes de travail se mettent en place, que l'on demande aux autres partenaires que les notes et comptes-rendus qui émaneront des travaux soient diffusés à l'ensemble des élus indépendamment de leur participation ou non à ces groupes de travail, ce, afin que l'information se diffuse le plus largement possible. Concernant plus particulièrement les procédures à mettre en place à Lille 1, Yann SECQ souhaite la mise en œuvre d'un mécanisme de désignation de rapporteur qui présentera un point d'avancement des travaux au CA suivant, ce qui sera notamment utile pour les personnalités extérieures qui ne participeront pas, dans un premier temps, aux discussions. Il demande également que les ordres du jour et les documents de travail soient largement diffusés à l'ensemble des élus des trois conseils. Enfin, Yann SECQ réitère une demande récurrente consistant à ce que tous les documents fondamentaux (lettres de cadrage, budgets, statuts, règlements intérieurs et bilans sociaux de l'ensemble des universités) soient communiqués.

Pour Marie-José AYMÉ (MEDEF), plutôt qu'adresser un rapport aux personnalités extérieures, mieux vaudrait les faire directement participer aux travaux.

Le président préfère qu'on initie d'abord le processus avec les représentants des personnels et des étudiants. La question se pose en revanche de définir si le représentant titulaire doit être obligatoirement issu, ou non, du conseil concerné par le groupe de travail.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) s'interroge sur la pertinence du découpage des groupes de travail en fonction des conseils. Il remarque, en effet, que ces conseils sont amenés à traiter successivement de mêmes questions.

Le président répond que chaque groupe de travail aura à s'occuper de problèmes spécifiques. Il ajoute que, selon lui, ne pas avoir dans le groupe « CA » d'élus du conseil d'administration serait incohérent et poserait problème, notamment vis-à-vis des autres universités.

Pour Francis GUILBERT (DPE), il serait en effet dommageable que quelqu'un qui n'a jamais été élu à un conseil d'administration siège dans le groupe de travail « CA ». En revanche, pourquoi ne pas prévoir une disposition précisant que ne pourront être membre de ce groupe que des personnes ayant été membres d'un CA ?

Le président propose que soit désigné, « *de préférence* », un élu du conseil d'administration pour le groupe de travail « CA », un élu du conseil des études et de la vie universitaire pour le groupe de travail « CEVU » et un élu du conseil scientifique pour le groupe de travail « CS ». Il est temps pour lui qu'on se mette enfin à discuter de l'avenir de l'université dans la région.

Pierre LOUART (O&I) relève que la discussion et les échanges ne vont pas être faciles au sein de groupes de travail de 54 personnes. Un sérieux travail préparatoire et de suivi des discussions sera, selon lui, nécessaire.

Pour le président, des groupes de 54 personnes sont gérables dès lors que la préparation des travaux est sérieuse. Il propose, pour Lille 1, la constitution des groupes de travail suivante :

S'agissant des représentants des personnels, chaque liste (CGT, SGEN-CFDT, SNESUP, UNSA, DPE, O&I) désigne pour chaque groupe « CA », « CEVU », « CS », un représentant issu, de préférence, du conseil correspondant, plus, à sa libre disposition, un ou deux suppléants.

Chacun de ces représentants devra avoir une capacité à « *penser collectif* », mais aussi à prendre en compte les intérêts de Lille 1.

S'agissant des représentants des étudiants, la logique est un peu différente. 4 listes (EAI, Mét, UNEF, SUD) étant en présence, le principe doit être que chaque organisation soit représentée dans au moins un des groupes de travail. Il est en outre proposé que chaque représentant titulaire ait un ou deux suppléants, ceux-ci pouvant être désignés au sein d'une autre liste que celle du titulaire. La constitution suivante est soumise au conseil :

- Groupe « CA » : 1 représentant UNEF (+ 2 suppléants) et 1 représentant Mét (+ 2 suppléants)
- Groupe « CEVU » : 1 représentant UNEF (+ 2 suppléants) et 1 représentant EAI (+ 2 suppléants)
- Groupe « CS » : 1 représentant UNEF (+ 2 suppléants) et 1 représentant SUD (+ 2 suppléants)

Pour le président, il est important que les étudiants se coordonnent, des principes communs pouvant être défendus indépendamment des différentes étiquettes syndicales ou non syndicales. Les réunions devront être connues à l'avance, afin que chacun puisse planifier son emploi du temps en conséquence.

M. Moulay Salah BAHMMOUCH (SUD-étudiant) relève que SUD, n'ayant pas reçu de courriel de convocation, n'a pu être présent lors de la réunion préparatoire ; il demande en conséquence le report de ce point de l'ordre du jour.

Le président répond que le courriel a été envoyé à tous les étudiants membres des conseils. Il n'imagine pas qu'aucun des représentants de SUD n'ait reçu l'information et estime en conséquence que leur absence à la réunion est le problème de SUD. Il déclare ne pas ignorer les contraintes qui pèsent sur les élus étudiants et salue leur engagement ; il ne saurait toutefois être question de bloquer un processus en raison de l'absence d'une organisation à une réunion importante. Le président ajoute, en outre, que l'on est parvenu à une solution d'équilibre dans la représentation des différentes organisations.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) réitère ce qui a été dit en groupe de travail concernant les représentants UNSA et souligne que cette organisation aura, peut-être, en raison de la configuration de sa représentation dans les conseils, des difficultés à trouver ne serait-ce qu'un titulaire pour le groupe « CS » ; il lui semble ainsi logique, dans cette hypothèse, de laisser la place à d'autres personnes.

Le président souligne de son côté la souplesse de constitution des groupes et souhaite maintenir les principes retenus.

Le président soumet les règles de constitution des groupes de travail au vote du conseil.

Adopté par 20 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2010-44).

3) Présentation de l'étude OFIP n° 65 « Devenir à 4 ans des diplômés d'un master professionnel en formation initiale »

Martine CASSETTE, directrice de l'OFIP, présente au conseil une étude sur le devenir à 4 ans des diplômés d'un master professionnel en formation initiale, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Le président précise que Lille 1 est le premier établissement en France à présenter une telle étude.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) trouve l'exposé très intéressant et très instructif, particulièrement pour le monde économique et demande si on est allé auprès des entreprises pour faire état de son résultat qui est très positif.

Martine CASSETTE répond qu'il est difficile de transmettre ces résultats à l'ensemble des entreprises de la région. Une liste de diffusion de près de 700 personnes a été établie (chambres de commerce, institutions...). Les enquêtes sont également disponibles sur le site de l'université. Cette étude doit également servir pour l'aide à l'orientation (diffusion auprès des CIO par exemple). Pour diffuser l'information, il faut trouver des partenaires et des correspondants oeuvrant en ce sens.

Le président propose de faire un courrier à plusieurs décideurs et institutionnels pour attirer leur attention sur ce type d'enquête, et leur préciser l'endroit où elles sont disponibles.

Bruno DESPREZ (Sté Florimond-Desprez) tient à souligner que tant l'enquête, que l'exposé qui l'accompagne sont remarquables. Il s'agit de documents qui nécessitent une large diffusion, même si celle-ci n'est pas toujours aisée. Certains résultats ne le surprennent pas (« *c'est l'expérience professionnelle qui permet de diriger une équipe* »), d'autres le gênent un peu plus (« *l'animation de groupe devrait plus faire partie de la formation* »). Il n'est pas non plus surprenant que l'enquête démontre que l'utilisation de logiciels n'est pas simple, car certains logiciels utilisés par les entreprises ne sont pas diffusés au niveau des formations, mais, améliorer cette situation doit être une préoccupation des formations. Bruno DESPREZ souhaite par ailleurs que ces données soient utilisées dans les fiches descriptives des postes occupés, notamment dans le secteur de la Biologie. Il précise que toute formation initiale doit être suivie d'une formation continue. Il est ainsi tout à fait normal que l'enquête souligne que les étudiants ne s'estiment pas suffisamment formés après leur sortie de l'université.

Francis GUILBERT (DPE) considère que ces enquêtes sont des outils de pilotage exceptionnels pour les responsables de formation. Cette enquête lui donne l'occasion de rappeler qu'il est important qu'on impose aux étudiants le respect des délais, par exemple pour la remise de travaux, car ce leur sera également imposé en entreprise. S'agissant de la diffusion de l'enquête de l'OFIP, Francis GUILBERT précise qu'il l'a immédiatement envoyée à tous ses diplômés, ainsi qu'aux entreprises de son portefeuille relationnel. Il précise cependant qu'il faut éviter les envois multiples à une même entreprise, cette multiplicité de l'envoi étant susceptible de nuire au message que l'on veut transmettre.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) s'associe aux louanges adressées au travail réalisé. Il constate que malgré des différences de coût entre les étudiants de sciences économiques et sociales et ceux d'autres formations, les premiers ont une insertion professionnelle et un salaire égaux aux seconds. Il en conclut qu'il faut cesser, comme le fait le gouvernement, de vilipender les études de sciences humaines. Il serait par ailleurs essentiel de communiquer ces informations à tous les étudiants, notamment de première année, dont l'université n'est pas nécessairement le premier choix et qui ont une image dévalorisée d'eux-mêmes, leur démontrant que la formation dans laquelle ils s'engagent présente de réels débouchés. Cette communication est de la responsabilité des enseignants-chercheurs. L'effort à faire auprès des CIO est également important « *car ceux-ci véhiculent l'idée qu'il*

faut aller en université si vraiment on n'a rien trouvé d'autre ». Il faut enfin combattre l'idée fausse, mais communément répandue par les médias, par notre ministre et même par certains collègues, que les études ne servent plus à obtenir un emploi, que les études à l'université, encore moins que les autres, et que celles suivies dans les universités publiques sont des usines à chômeurs.

Pierre LOUART (O&I) s'associe également aux félicitations qui viennent d'être adressées au travail de Martine CASSETTE. L'enquête souligne, selon lui, l'importance du travail pédagogique réalisé à Lille 1 (organisation de petits groupes, travail de manière continue et progressive...), ce qui lui permet de faire au moins aussi bien qu'un certain nombre d'établissements privés. Il faut insister sur le fait que quand nos étudiants vont au bout de leurs études, on en fait des professionnels tout à fait compétents. Pierre LOUART souhaiterait qu'une différenciation plus importante soit faite selon les débouchés. Il faut enfin distinguer, selon lui, les emplois de management et ceux d'expertise. Les emplois d'expertise ont en effet une durée de vie de 5 à 10 ans, ce qui fait qu'à 4 ans, les nouveaux embauchés sont encore en phase d'acquisition et de consolidation de leur poste, alors qu'en management et en gestion, ils sont déjà, à 4 ans, en fin d'un premier emploi. Ces derniers ne sont donc pas insatisfaits de leur emploi, mais sont en recherche de mieux dans leur recherche d'un emploi managérial.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande si une enquête similaire a été réalisée pour les masters non professionnels.

Martine CASSETTE répond par la négative, une telle enquête est une première.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) tient à souligner que les masters professionnels connaissent une certaine sélection à l'entrée, et qu'il faut donc relativiser la portée des résultats, car ils concernent un public particulier. Il rappelle enfin que ce n'est pas l'université qui est responsable du chômage, mais que c'est la situation économique en général.

Faisant suite à cette intervention, Martine CASSETTE précise que, dans l'insertion professionnelle, il y a des facteurs liés au marché de l'emploi des jeunes, à la conjoncture économique, à la formation, mais également liés à la personnalité des diplômés. Pour certains masters, par exemple du secteur biologie/géologie, il faut mieux informer nos étudiants des difficultés du marché du travail. Et peut être doit-on intégrer aux formations plus de management, pour qu'ils puissent se réorienter ou avoir des fonctions un peu différentes s'ils peinent à trouver un emploi dans leur métier de base. S'agissant de l'enquête sur les masters recherche, elle explique qu'une enquête d'insertion professionnelle à deux ans est réalisée chaque année et que « *c'est un peu du luxe, de pouvoir faire une enquête à 4 ans* ». Martine CASSETTE en profite pour rappeler que Lille 1 n'a pas attendu les discours actuels sur l'insertion professionnelle pour s'y intéresser, puisque l'OFIP a aujourd'hui 20 ans et que Lille 1 a mis dans cette mission des moyens en personnels non négligeables (3 IGE et une TECH), personnels qu'elle tient à associer aux louanges qui lui ont été adressées. S'agissant de la communication à destination des étudiants, Martine CASSETTE souhaite intégrer au plan de formation des personnels une ou deux journées auprès des secrétaires pédagogiques afin de médiatiser les résultats qui leur arrivent sous forme papier.

Francis GUILBERT (DPE) explique qu'il intègre ces enquêtes dans les dossiers de candidature des formations dont il a la charge.

Jean D'ALMEIDA (DPE) considère que si nos étudiants de masters professionnels ne s'inséraient pas, il faudrait fermer ces formations « *professionnalisantes* ». Qu'en est-il des autres masters non professionnels, des licences... ? s'interroge-t-il.

Martine CASSETTE répond que la situation est tout aussi bonne pour les licences professionnelles. S'agissant des licences générales, les résultats ne sont pas significatifs, puisque seuls 5% des étudiants s'arrêtent à ce niveau. Pour les autres masters, si la situation n'est pas identique, ce qui est normal, puisque nombre d'étudiants continuent en doctorat, leur insertion est tout à fait correcte.

Yann SECQ (O&I) remarque que l'enquête a été signalée dans le dernier *Illico* et pense qu'on pourrait faire en sorte que ce soit automatique. Il estime que cet *illico* constitue un gros progrès en termes de communication. Il s'interroge sur les actions qui pourraient être menées afin de pérenniser les liens avec les anciens étudiants à l'occasion de ces enquêtes.

Martine CASSETTE précise que depuis quelques années on envoie un courriel aux étudiants contactés afin qu'ils donnent leur accord pour qu'on puisse communiquer leurs coordonnées.

Yann SECQ (O&I) précise que le sens de son intervention consistait en une approche plus globale.

Pour Martine CASSETTE cette dimension échappe quelque peu à l'OFIP.

Moussa NAÏT ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) souligne qu'un des objectifs majeurs de cette enquête est la visibilité des formations à l'extérieur, notamment auprès des CIO « *lesquels ne jurent que par les classes prépa* ».

Le président estime que sur ce dernier point, beaucoup de choses dépendent de la nature des liens que l'on tisse avec les lycées. Lille 1, par l'action de Michèle HOCHEDÉZ, développe des relations avec certains lycées dont certaines sont très poussées. C'est, pour le président, un moyen de chasser les idées reçues sur l'université et en particulier la nôtre.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande si l'insertion de nos masters professionnels est bien meilleure que n'importe quel Bac + 5.

Martine CASSETTE répond que nos masters professionnels (sciences et sciences économiques et de gestion) ont des taux d'insertion comparables à ceux des autres formations à bac + 5 (y compris formations d'ingénieurs et grandes écoles). Encore faut-il distinguer suivant les champs disciplinaires. Le taux d'insertion en sciences humaines (enseignées par exemple à Lille 3) est ainsi, en général, inférieur aux taux des autres formations.

Le président souligne que Lille 1 a eu une politique active pour mettre en place des formations qui ont un bon taux d'insertion (DESS puis Masters pro).

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) constate que, vu le coût respectif des étudiants des grandes écoles et de l'université, cette dernière présente un rapport qualité/prix imbattable.

Pierre LOUART (O&I) précise que la logique de sélection en masters professionnels ne consiste pas en une sélection d'exclusion, mais en une bonne organisation de cursus, en une orientation sélective, ce qui est le sens même d'un bon LMD. Il ajoute qu'environ un étudiant sur trois exerce le métier pour lequel il a été préparé, que ce soit dans les universités ou dans les écoles. À Lille 1 on a la chance d'être dans un secteur où les étudiants sont formés à des métiers qu'ils souhaitent exercer. Il ajoute qu'en termes de coût, un étudiant formé par exemple à l'IAE coûte deux fois moins cher qu'un élève d'une école de commerce et qu'on a des résultats extrêmement performants par rapport à ces concurrents. En termes de communication, on doit traverser le discours des journalistes qui ne comparent que par rapport à des accréditations privées internationales, dans lesquelles nous ne sommes pas. N'étant pas comparables, on n'est pas visibles, conclut-il.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) souligne la situation un peu particulière du secteur de la biologie, pour lequel les salaires, même pour les élèves issus des écoles d'ingénieurs, ne sont pas les plus élevés. Il faut, par ailleurs, prendre en compte les concurrences spécifiques à ce secteur, la forte spécialisation des étudiants issus de ces formations et les flux de ces formations.

4) Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes

Le président rappelle que Lille 1 fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes depuis une bonne année. Ce contrôle se fait en deux temps : Une période d'examen de l'université et de la coopération interuniversitaire, notamment dans le cadre du PRES ; puis une période de contrôle plus poussé sur les comptes, ce qui constitue le cœur de mission de la CRC, laquelle examine en outre nos orientations, notre gouvernance, les choix que l'on peut faire, par exemple en matière de formation...

Un premier rapport a été réalisé. Le président précise qu'il a l'obligation de communiquer celui-ci aux membres du conseil d'administration. C'est pourquoi ce rapport a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance du CA. Ce contrôle du bon usage des deniers publics porte sur la période 2002 / 2007 ou 2009.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) trouve le rapport présenté intéressant, notamment en ce qu'il souligne que des chantiers restent à discuter en CA, par exemple le CUEEP.

Le président pense que la CRC voit bien la difficulté de cette situation et la volonté de l'université de garantir l'emploi des personnels et le maintien d'un état d'esprit universitaire, ce qui n'est pas facile.

Yann SECQ (O&I) demande à ce sujet que le groupe de suivi du CUEEP soit réactivé.

5) Délibération sur des dossiers de demande de subvention : CPER et Conseil régional

Isam SHAHROUR présente au conseil les dossiers de demande de subvention concernant les opérations suivantes, selon les tableaux annexés :

- *Réalisation d'une station combinée d'imagerie calcique et d'électrophysiologie 5D ;*
- *Imagerie par spectrométrie de masse MALDI et Recherche de marqueurs pathologiques et environnementaux ;*
- *CIA - Campus de recherche en Intelligence Ambiante et systémique du vivant (volet 2010) ;*
- *ARCIR – Sobriété énergétique en Nord-Pas-de-Calais. Evaluation et valorisation des expériences régionales innovantes ;*
- *INNOVAXLES – Solutions innovantes d'essieux-axes creux permettant une réduction des masses non suspendues et un gain d'énergie de traction ;*
- *3F3 – Flexibilité Frêt Ferroviaire ;*
- *Institut de recherche en environnement industriel (IRENI) – Axe Qualité de l'air ;*
- *Réseau régional NOROPALE ;*
- *GIS BIODIVERSITÉ – Impacts des changements globaux sur la distribution de la biodiversité en région Nord-Pas-de-Calais – Analyse historique, programmes de suivi, prospective et action ;*
- *INTEROSTEP – Interopérabilité et services de transports personnalisés (STP) : de l'anticipation spatiale et technique à l'évaluation socio-économique ;*

- Cofinancement de thèse : Développement de la mesure en continu des éléments traces métalliques (ETM). Application au suivi d'opérations de curage dans le bassin Artois-Picardie et incidence sur l'évaluation de l'état des masses d'eau ;

- MEDEE 1 et 2 Opérations 6 et 7 ;

- MATSIESA ;

- SUIM – Services urbains innovants pour une nouvelle culture de la mobilité dans une perspective de développement durable ;

- CISIT Phase II - Actions de l'USTL au titre des axes 1 (conception et gestion optimale de la chaîne des modes de transports), 2 (sécurité technique et humaine) et 3 (ingénierie pour la conception intégrée des véhicules et d'infrastructures intelligentes) ;

- CISIT Phase III ;

- PRIM - Plateforme structures privilégiées.

Le président soumet les dossiers de demande de subvention au vote du conseil.

Approuvé par 21 voix pour (délibération n° 2010-45).

5) Questions diverses

5-1 Exonération des droits d'inscription des doctorants contractuels

Le président rappelle que, depuis plusieurs années, il y a une pratique selon laquelle les personnels et les enfants de personnels sont exonérés du règlement des droits d'inscription, ce qui est illégal.

Xavier FURON, responsable des affaires juridiques, rappelle en effet que les exonérations de droits d'inscription à Lille 1 ont pour fondement une ancienne délibération du conseil d'administration restreint de 1992. Cette délibération prévoyait qu'étaient exonérés du paiement des droits les personnels et enfants des personnels à la double condition que les personnes concernées soient : 1°) Personnel de l'université et 2°) Electeurs aux trois conseils dans les collèges « personnels ». Avant la loi LRU, les moniteurs d'initiation à l'enseignement supérieur répondaient à cette double condition, ils étaient personnels et électeurs dans le collège « B ». En revanche, depuis la loi LRU, les doctorants contractuels ont un double statut, ils sont à la fois personnels et étudiants, mais les textes électoraux les rattachent au collège « étudiant ». Ils ne répondent ainsi plus à la seconde condition. Il faut toutefois signaler que la délibération en question est doublement illégale : Sur la forme une telle mesure ne relevait pas de la compétence du CA restreint, mais du CA plénier. Sur le fond : il n'appartient pas à l'université d'exonérer de droits d'inscription ses personnels, seules les exonérations sur critères sociaux étant prévues par les textes.

Le président déclare qu'il faut revenir sur cette délibération. Toutefois, les doctorants contractuels bénéficiant d'un contrat d'enseignement sont sur le fond des personnels de l'université. Il faut considérer que, tant qu'on n'a pas revu notre politique d'exonération, ils bénéficient de cette exonération.

Isam SHAHROUR remarque qu'une partie seulement des doctorants contractuels effectue des tâches d'enseignement.

Le président estime qu'il faut appliquer la mesure à l'ensemble des contrats. Il ajoute que des propositions seront présentées au conseil afin de respecter le droit.

Salah MAOUCHE, vice-président du CEVU, estime qu'il appartient à la commission d'exonération, à laquelle participe l'assistante sociale, de proposer des exonérations sur critères sociaux.

5-2 Demande de formation des élus étudiants

M. Moulay Salah BAHMMOUCHE (SUD-étudiant) demande qu'une formation à destination des élus étudiants soit organisée.

Le président répond que le service en charge de cette question, le service des affaires juridiques, est surchargé en raison de l'absence en son sein d'un personnel depuis plusieurs mois, mais que l'on va avancer sur ce dossier.

5-3 Avis sur la nomination du directeur de la Station marine de Wimereux

Le président rappelle que la Station marine de Wimereux est dotée d'un directeur, lequel est nommé par le président de l'université, après avis du conseil du département de la station marine et avis du conseil d'administration. Le 14 septembre, le conseil du département a émis un avis favorable à la nomination de Sébastien LEFEBVRE, professeur des universités, aux fonctions de directeur de la Station marine.

Le président demande l'avis du conseil sur cette proposition.

Avis favorable par 21 voix pour (délibération n° 2010-46).

Yann SECQ (O&I) profite de cette procédure pour réitérer sa demande de communication des statuts des composantes, laboratoires et services communs de l'université.

La séance du conseil d'administration plénier est levée à 19h30.

Le Directeur général des services,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET